

ENQUETE PUBLIQUE du 24.01.2022 au 08.02.2022 (affichage le 17.01.2022) –

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de Monsieur Brieuc DE CROMBRUGGHE (mandatant la SPRL PERMISDENTREPRENDRE) en vue d'obtenir le **PERMIS UNIQUE** – classe 2:

Le projet est soumis à enquête publique pour les motifs suivants :

- La construction d'une maison unifamiliale et le forage et l'exploitation d'une prise d'eau souterraine.
- La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions - (CoDT, partie réglementaire, art. R.IV.40-2, §1).

Situation : – Grand Hez - 6830 BOUILLON

Parcelles cadastrées : 1^odivision - BOUILLON- Sion D n°465A2, n°462B2, n°466C et n°467A

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 08.12.2021 du SPW ;

Une permanence se tiendra le 08 février 2022 de 08h30 à 11h au service urbanisme.

L'enquête publique est ouverte du 24 janvier 2022 au 8 février 2022.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU :
Du 17 janvier 2022 (au 8 février 2022)	24 janvier 2022	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON Le 8 février 2022 à 11h	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Place Ducale 1, 6830 Bouillon (**uniquement sur rendez-vous** en raison des conditions sanitaires actuelles).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service urbanisme communal (téléphone : 061/280.326 et 061/280.328) tous les matins sauf le mercredi, de 8h30 à 12h00 **uniquement sur rendez-vous** en raison des conditions sanitaires actuelles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24.01.2022 au 08.02.2022 :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, à l'attention du Collège communal, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.

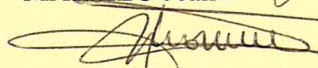
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique, le Fonctionnaire délégué ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

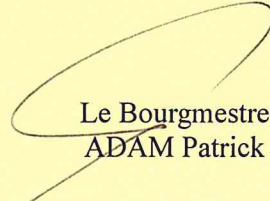
A Bouillon, le 11.01.2022

Par le Collège,

Le Directeur général,
MATHIEU Jean



Le Bourgmestre
ADAM Patrick



Références Commune : U202100003

Références DPA: 10003974/ DVA.dt

Références DGO4 :F0510/84010/PU3/2021.3/CI2/TD - ws

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00).

Coordonnées du Fonctionnaire Délégué : SPW – DGO4 – Direction d'Arlon, Place Didier 45, 6700 ARLON (063/58.91.11).